



LES FICHES
RÉFÉRENCES
D'ATLANSUN

CITÉ SANITAIRE NAZAIRIENNE À SAINT-NAZAIRE

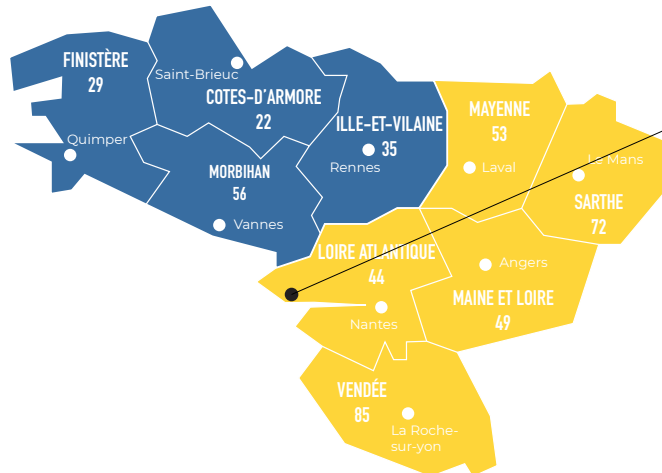
Trois installations solaire thermique collectives
pour la production d'eau chaude sanitaire



LE PROJET EN BREF

La Cité sanitaire est un vaste projet de recomposition de l'offre de soins sur Saint-Nazaire. Elle réunit sur le même site géographique le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire et la Clinique Mutualiste de l'Estuaire. 800 lits et places pour répondre à toutes les situations de prise en charge de la population. 250 000 à 750 000 habitants, selon la saison, sont concernés. Dès sa conception, la cité sanitaire intégrait une installation solaire, notamment pour réduire son impact environnemental.

LOCALISATION



L'installation est à Saint-Nazaire, une commune du département de Loire-Atlantique

LES CHIFFRES CLÉS

NOMBRE DE CAPTEURS :
120

ÉQUIVALENT DE CONSOMMATION* :
430 personnes

SURFACE :
400,32 m²

BESOINS EN ECS
13 092 L/jour à 60°C

COÛT DU PROJET :
425 550 € (HT)

PART DES BESOINS COUVERTS :
48 %

*consommation moyenne journalière

LA PAROLE À M. DUBOIS, TECHNICIEN DU CENTRE HOSPITALIER

M. Dubois se montre satisfait de l'installation solaire : elle permet notamment de faire des économies. Il constate, sur la GTC, que les ballons solaires montent en température lors de journées ensoleillées et baissent lors de journées nuageuses. Il n'y a aucun manque d'eau chaude sanitaire, l'appoint étant en mesure d'assurer la totalité des besoins pour chacune des sous-stations.



LES ACTEURS DU PROJET

MAÎTRISE D'OUVRAGE : SAS La Cité Sanitaire Nazairienne

BET MAÎTRISE D'ŒUVRE : ICADÉ SETHRI-SETAE

INSTALLATEUR : Eiffage Construction Pays de Loire

AUDIT : ALLIANCE SOLEIL ET ADEME

LE + DU PROJET

La Cité sanitaire a été réalisée pour durer et pour s'adapter aux évolutions des besoins des patients comme aux progrès de la médecine.

Conçue pour limiter la consommation d'énergie et assurer le confort des patients, la Cité sanitaire est aussi équipée d'installations qui concourent au respect de l'environnement : des pompes à chaleur permettent de réchauffer ou de rafraîchir l'air ; une chaudière à biomasse (bois) assure le complément de la production d'eau chaude.